



1

GORGES

Manche, canton Périers, arrondissement Coutances, 361 habitants.

SITUÉE au cœur des marais du Cotentin, l'église Notre-Dame de Gorges avait cette particularité d'être divisée en trois portions, chacune desservie par un curé distinct. Le roi avait le patronage de l'une d'elles, confisquée par Philippe Auguste à Thomas de Gorges qui avait opté pour l'Angleterre après la réduction de la Normandie. Une partie était patronnée par l'abbaye de chanoines prémontrés de Blanche-Lande (Varenguebec).

Belle construction homogène du milieu du XIII^e s., en pierre calcaire d'Yvetot-Bocage (près de Valognes) dont le dense réseau navigable des marais a favorisé le transport, cette église subit quelques avaries qui la laisseront toutefois relativement intacte : l'incendie de la voûte en 1613 (remplacée par un berceau de bois puis reconstruite selon les dispositions primitives entre 1856 et 1858) et les bombardements de 1944 (percements sur les murs et les voûtes, lézardes, impacts d'obus). Les petits joyaux de l'art gothique qu'étaient les églises, proches, de Saint-Georges-de-Bohon, Auxais ou Sainteny ne seront, quant à eux, pas épargnés...

Cette église adopte le plan simple d'une modeste église de campagne : nef à quatre travées, chœur à deux travées et chevet plat, sans collatéraux, séparés par un transept saillant coiffé d'un clocher à toit en



2

Gorges (Manche)
Église Notre-Dame

1. Clocher, nef et transept vus du sud-ouest
2. Croisée du transept (cl. A.O.A.)

